

# Marche des chasseurs à Weitnau

Annonce/les conditions de participations

Membre du club allemand des sports populaires association déclarée dans la Fédération Internationale des Sports populaires

Numéro du membre : 17/2127, numéro d'autorisation : EWT 02/18 SCHW

**Journée d'excursion extraordinaire**

**La marche des chasseurs à Weitnau en 2018**

**dans la haute Allgäu**

**aura lieu samedi et dimanche, le 20 et le 21 octobre 2018, à partir de 6.00 heures**

Une marche d'une durée de deux jours pendant lesquelles on traverse des stations où il faut apercevoir des gibiers différents et des plantes. Il faut également descendre avec une corde et traverser des eaux en discipline militaire.

Départ : le centre à Seltmans

Heinrich-Nicolaus-Straße 3, 87480 Weitnau-Seltmans

Les itinéraires :

Environ 20, 30 et 50 kilomètres les deux jours sur les chaînes de montagne boisées de l'haute Allgäu autour de la vallée de Weitnau

Arrivée : 19.00 heures

Inscription et information :

École de chasse à Weitnau

Propriétaire : Hans A. Werner

Blumenweg 3, 87480 Weitnau-Selmans

Numéro de tél. : 0049-(0)8375/392125, numéro de portable : 0049-(0)163-6290163

[info@jagdschule-weitnau.de](mailto:info@jagdschule-weitnau.de)

[www.jagdschule-weitnau.de](http://www.jagdschule-weitnau.de)

On peut s'inscrire jusqu'au premier septembre 2018. Après, on peut toujours s'inscrire jusqu'au 20 octobre 2018.

L'excursion aura lieu peu importe le temps.

L'excursion compte pour l'insigne internationale des sports populaires. Après la randonnée les participants reçoivent une notation pour la participation et pour les kilomètres parcourus selon les règles de la Fédération Allemande des sports populaires (DVV).

L'excursion est assurée contre des droits d'assurance de responsabilité civile d'une troisième personne.

Les participants sont assurés contre des accidents.

## **Formulaire d'inscription pour la marche des chasseurs à Weitnau 2018**

### **Conditions of participation in english**

#### **1. Organisateur, endroit, prestations, droits de participations, archives**

##### **École de chasse à Weitnau**

Propriétaire : Hans A. Werner

Blumenweg 3, 87480 Weitnau-Selmans

##### **Endroit :**

Les chaînes de montagne boisées de l'haute Allgäu autour de la vallée de Weitnau  
87480 Weitnau dans l'haute Allgäu

Départ et arrivée : centre à Selmans

Heinrich-Nicolaus-Straße 3, 87480 Weitnau

##### **Prestations :**

- L'organisateur prépare et signale par des panneaux les itinéraires du départ jusqu'à l'arrivée.
- L'organisateur prépare avant le départ des fiches de contrôles pour les participants pour pouvoir noter les kilomètres de marche.
- L'organisateur gère les inscriptions et les archives des fiches de contrôle rendues.
- L'organisateur met à la disposition des participants les stations pour descendre avec une corde et pour surmonter des eaux selon les normes de sécurité dans la formation des combattants solitaires dans la Bundeswehr.
- L'organisateur décerne une médaille et un brevet aux participants qui arrivent à terme et qui rendent leurs fiches de contrôles, s'ils se sont inscrits avant le premier septembre. Aux personnes qui ne s'inscrivent pas à terme on ne peut pas garantir le discernement pour une participation glorieuse. (S'il reste des médailles et des brevets on les distribuera selon l'arrivée des participants). S'il n'y pas assez de médailles et de brevets sur place pour ceux qui s'inscrivent à la dernière minute, on les leur enverra par courrier. Mais cela prendra un certain temps.

**Si vous vous inscrivez avant le premier septembre on peut vous garantir des récompenses sur place.**

La prime pour chaque participant :

49 Euro jusqu'au 01 septembre

55 Euro à partir du 02 septembre

Le paiement des primes est gratuit, c'est le participant qui doit prendre en charge des coûts supplémentaires comme par exemple pour les virements.

L'inscription est définitive dès que l'organisateur a reçu la prime exacte.

#### **Les archives et la distribution des fiches de contrôle**

Les archives et l'inscription à la dernière minute ainsi que la distribution des fiches de contrôle est possible le 19 octobre 2018 de 17.00 heures à 19.00 heures, ainsi que le 20 octobre de 6.00 heures à 10.00 heures au bureau au départ.

Dans la prime est comprise 19% impôt sur la chiffre d'affaires et les prestations indiquées de l'organisateur. La prime ne comprend pas les taux de séjour et de ravitaillement. C'est le participant qui en est responsable.

On peut s'inscrire jusqu'au début de la marche, mais ainsi, on ne peut pas garantir que l'organisateur dispose d'assez de médailles et de diplômes. Les participants reçoivent des médailles et des diplômes tant qu'on en a, mais s'il n'y en plus, on les enverra par courrier. Mais cela prendra son temps.

#### **Les conditions d'annulation :**

Si on déclare son annulation d'une manière écrite jusqu'au 01 octobre 50 % de la prime seront remboursés. 50 % seront retenus pour les coûts d'administration et d'organisation.

Si on annule sa participation après le 01 octobre, on ne sera plus remboursé.

Si un participant ne se présente pas pour la marche, il ne sera pas remboursé.

#### **La responsabilité de l'organisateur :**

L'organisateur prend seulement en charge la couverture d'assurance donnée, en ce qui concerne la connaissance et la signalétique des routes et les stations pour descendre en corde et pour surmonter des eaux.

L'évènement est assuré contre des droits de responsabilité civile au profit de tiers. Il y a une assurance-accident pour les participants. Il revient aux participants de conclure une assurance supplémentaire concernant les accidents et la responsabilité civile. L'école de chasseurs de Weitnau n'est pas responsable et ne prend pas en charge des dommages corporels ou matériels, des vols, des accidents, des coûts de sauvetage, des coûts d'hôpitaux ou des coûts de régénération qui sont dus à la marche des chasseurs à Weitnau.

Les participants font partie de cette marche à leurs risques et périls, en dehors des couvertures d'assurance.

## **2. Conditions de participation**

### **2 A) Age minimum**

L'épreuve de 50 kilomètres est ouverte à toutes les personnes nées en 2000 et avant.

L'épreuve de 30 kilomètres est ouverte à toutes les personnes nées en 2002 et avant.

L'épreuve de 20 kilomètres est ouverte à toutes les personnes nées en 2004 et avant.

Les mineurs pourront participer sous réserve de la présentation d'une autorisation parentale de participation à la marche des chasseurs.

Des mineurs faisant partie des forces armées ou de l'exécutif pourront participer à la discipline militaire sous réserve de la présentation d'une autorisation de leur dirigeant du groupe.

### **2 B) Parcours:**

Parcours 20 kilomètres : bronze, équipement et vêtements libre

Parcours 30 kilomètres : argent, équipement et vêtements libre

Parcours 50 kilomètres : or pour les randonneurs, équipements et vêtements libre

Parcours 50 kilomètres : or en discipline militaire avec des épées, équipements et vêtements libre, mais avec 10 kilo de poids (mesuré sans liquide).

La participation en uniforme des organes de l'exécutif de la R.F.A. et des pays voisins ainsi qu'en uniforme des forces armées de l'OTAN est possible et souhaité. L'uniforme doit correspondre au

règlement d'habit des forces armées ou de la police. On recommande aux participants en uniforme de pouvoir présenter l'autorisation du corps.

## 2 C) Conditions pour la notation et règlement général

- On note tous les participants inscrits et enregistrés avec des fiches de contrôles pour les différents parcours.
- Il faut absolument parcourir les itinéraires par pied.
- Si on utilise un véhicule la marche est terminée.
- Des participants en discipline militaires dont le bagage pèse moins de 10 kilos (sans liquides) seront noté en tant que randonneurs en discipline or (randonneurs). Si on se présente en tant qu'équipe on recevra une amende d'une heure pour la première journée. La seconde journée on ne sera plus compté comme équipe complète de sorte qu'on ne pourra plus gagner.
- Des participants en discipline militaire qui refusent de descendre en corde ou de surmonter des eaux ou d'autres obstacles seront dégradés en randonneurs 50 kilomètres. Si cela concerne des équipes on recevra une amende d'une heure la première journée et la perte de l'intégralité la seconde journée.
- Des participants en discipline militaire qui ne passent pas par le parcours discipline militaire ou les parcours avec esquisse ou qui marchent sur le parcours des randonneurs seront dégradés en randonneurs 50 kilomètres. Si cela concerne des équipes on recevra une amende d'une heure la première journée et la perte de l'intégralité la seconde journée.
- Pour traverser des eaux on ne doit pas utiliser des vêtements qui isolent comme par exemple des combinaisons de plongée ou en néoprène.
- Il est recommandé de porter des chaussures pour protéger les pieds pour la traversée des eaux.
- Pour la station pour descendre en corde on peut utiliser son casque. Si on n'en a pas, l'école de chasseurs de Weitnau met des casques à la disposition des participants.
- Il faut absolument respecter le parcours officiel qui est balisé.
- Pour faire ses besoins il faut utiliser les toilettes dans les bars publics ou les W.-C. prévu par l'organisateur.
- Si on veut, on peut faire des pauses dans un restaurant ou dans un bar.
- Il faut faire tamponner les fiches de contrôles dans les stations sur l'itinéraire.
- La performance de la journée est valable et notée, si on dépose sa fiche de contrôle jusqu'à l'arrivée avant 19.00 heures dans les archives.
- Sur les routes il faut marcher à gauche et en file indienne.
- La route nationale (B12) n'est pas une route départementale et ne fait pas partie du parcours. Toutes les routes pour la marche passent en-dessous de la route nationale. Règle : Celui qui se trouve sur la route nationale (B12), a emprunté le faux chemin.
- Normalement il ne faudrait pas le mentionner : Il est interdit de déposer des ordures au paysage.
- Il faut tenir des chiens à l'attache.
- Il est interdit d'utiliser un véhicule privé en tant qu'accompagnateur.
- Il est interdit de monter sur ou d'entrer dans des domaines privés de chasse.
- S'il faut faire un appel d'urgence, les participants devraient appeler les numéros qui sont indiqués sur l'arrière de la fiche de contrôle. Il est très utile et efficace si on peut indiquer le dernier point de repère ainsi que la distance estimée.

- S'il y a une urgence, les véhicules de sauvetage utilisent des feux de détresse et des coups de klaxon. Si on en entend, il faut absolument libérer le chemin.
- Si on a besoin d'un hélicoptère du personnel de l'école de chasse de Weitnau ou des secouristes indique les héliports provisoires par des bombes fumigènes. Il faut alors respecter une distance de 150 mètres et il faut enlever des casques.

## **2 D) Classement des équipes en discipline militaire**

Des groupes de 5 personnes minimum (Bundeswehr, camaraderie de réservistes de la Bundeswehr, police, THW, sapeurs-pompiers, forces armées de l'OTAN) ont la possibilité de s'inscrire en tant qu'équipe pour le parcours en discipline militaire deux jours. Il compte le temps dont on a besoin pour effectuer les deux étapes comme équipe. Il gagne l'équipe qui effectue les deux étapes le plus rapidement et qui arrive ensemble et avec les bagages à la ligne d'arrivée. Ils seront récompensés du trophée de la marche des chasseurs de Weitnau. L'intégralité base sur le nombre des participants d'une équipe qui se présentent le deuxième jour.

Des précisions pour le règlement en discipline militaire :

- L'organisateur se réserve la possibilité de rétrograder ou de retirer quelqu'un de la course, si cette personne n'est visiblement pas en mesure de supporter les efforts physiques le la marche. Si l'organisateur doit prendre une telle mesure, l'équipe concernée recevra une amende d'une heure supplémentaire.
- La fabrication d'un emballage d'une toile de tente pour surmonter des eaux : Si on prend des sacs quelconques au lieu de fabriquer un emballage selon les règles de l'art pour la toile de tente, ce n'est pas juste et cela entraîne une amende de 30 minutes.
- Arrivée à la ligne d'arrivée le deuxième jour : Le nombre des participants qui doivent arriver ensemble sur la ligne d'arrivée dépend du nombre des personnes au départ le deuxième jour.

## **3) Des précisions générales pour tous les participants :**

- La marche des chasseurs de Weitnau est une marche de performance sur des routes de grande randonnée en terrain exigeant. Ce qui est important c'est la joie personnelle et qu'on atteint ses buts individuels. Ce qui est également important c'est l'activité commun et la camaraderie ainsi que le fait de se trouver en pleine nature.
- Ce que l'organisateur veut atteindre, c'est de proposer aux participants la possibilité de nouer des contacts internationaux, de poursuivre leurs intérêts et de se mesurer en compétition.
- Etats physiques et conditions préalables :  
La marche des chasseurs de Weitnau est une organisation de grande randonnée. Chaque participant devrait présenter un niveau d'entraînement approprié et une endurance correspondante. Même les vingt kilomètres deux jours d'affilée peuvent conduire des dommages corporels si on ne se prépare pas suffisamment.
- La discipline militaire demande une préparation excellente comparable à la préparation d'athlètes de haut niveau. A cela s'ajoute la connaissance et la faculté des nœuds, des techniques pour descendre une corde, l'orientation par boussole/croquis, la natation et la fabrication d'un emballage d'une toile de tente. Si on n'est pas sûr de pouvoir y passer, il est mieux de choisir le parcours randonnée 50, 30 ou 20 kilomètres.
- Il est souhaité que les membres des organes exécutifs de la R.F.A. et de ses pays voisins s'habillent en tenue officielle. Mais la tenue doit correspondre au règlement d'habit des

forces armées/de la police/des sapeurs-pompiers etc... On recommande aux participants en uniforme de pouvoir présenter l'autorisation du corps.

- Il est recommandé de disposer d'une torche électrique pour les heures matinales de la marche.
- Si on demande aux participants d'indiquer leur numéro de portable sur l'inscription c'est pour pouvoir joindre un participant durant la marche au cas d'urgence. On ne fera pas passer les dates à des tiers.
- Au centre au départ/à l'arrivée il y a des douches et des toilettes.
- On peut éventuellement aider des équipes des organes exécutifs de trouver un logement à un prix avantageux ou même gratuit en sac de couchage. C'est le chef de groupe qui sera responsable pour la propreté des lieux. N'hésitez pas à appeler.
- L'année dernière il s'est produit que des participants ont tourné ou enlevé les panneaux. Heureusement d'autres participants l'ont remarqué et signalé à l'organisateur. C'est une bêtise par volonté et une intervention dans une organisation publique qui oblige le responsable aux dommages et intérêts. Celui qui nous informe d'un tel événement par téléphone (0163-6290163) ou personnellement avec description du malfaiteur ou qui même pince le malfaiteur sera récompensé de 50 Euro. Si le malfaiteur est un participant de la marche il sera également exclu de la marche en plus de la plainte.

Salutations de Weitnau

Hans A. Werner, Para brevet nr. 480 882